



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Deux-Sèvres

Service du Parcours
et vie de l'Elève
(SPE 1)

Convocation

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services départementaux
de l'Education nationale des Deux-Sèvres

à

Mesdames et Messieurs les directeurs
des écoles publiques

S/C Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'Education nationale chargés de circonscription

Niort, le 23 août 2019

Affaire suivie par :

CPD EPS

jean-paul.bernard@
ac-poitiers.fr

Téléphone
05 17 84 02 67

Adresse postale
61, avenue de
Limoges
CS 98661
79026 Niort cedex

Objet : sessions d'information/formation pour les intervenants bénévoles concernés par l'encadrement des

ACTIVITES CYCLISTES

Les sessions d'information/formation pour **l'année 2019/2020** visant à la délivrance de l'agrément des intervenants bénévoles pour les activités citées en objet sont organisées par l'équipe départementale EPS selon le calendrier joint à ce courrier.

Modalités de participation :

- Etre inscrit par le directeur ou la directrice de l'école, **au moyen du formulaire de demande d'agrément, qui sera remis aux formateurs.**
- Avoir une tenue adaptée à l'activité ainsi qu'un vélo en bon état et un casque.

Contenu de la session

1 ^{er} temps	Test de niveau de compétences : <ul style="list-style-type: none">- Parcours de maniabilité.
-----------------------	---

Seules les personnes qui auront satisfait au test de niveau de compétences seront admises à poursuivre la session.

2 ^{ème} temps	Vidéo et questionnaire : la sortie à vélo. Connaissance de l'activité scolaire : <ul style="list-style-type: none">- Les aspects réglementaires : règles de sécurité, rôles et responsabilités des intervenants, règles de vie collective.- Enseignement et animation : objectifs, contenus, démarche, rôle et responsabilités de chacun.- Intervention pédagogique : conseils pratiques relatifs à la gestion du groupe. Questions diverses
------------------------	--

Vous voudrez bien confirmer votre participation à une de ces sessions auprès du directeur ou de la directrice de l'école **au plus tard 8 jours avant.**

Pour l'inspecteur d'académie et par délégation,
la Secrétaire Générale
SIGNE
Elisabeth PEILLIER